

Classement 2022 « Saint-Émilion grand cru » : ouverture des candidatures



A compter du 8 mars, le retrait des dossiers de candidature au classement 2022 des « premiers grands crus classés » et des « grands crus classés » de l'AOC « Saint-Émilion grand cru » sera officiellement ouvert.

Ce nouveau classement s'appliquera à compter de la récolte 2022 et sera valable pour une durée de 10 ans.

Comment candidater ?

Les dossiers de candidature sont à retirer sur place au site INAO de Bègles (1 quai Wilson, 33130 BEGLES) à compter du 8 mars 2021. Le dossier de candidature doit être accompagné d'un chèque (à l'ordre de l'agent comptable de l'INAO) correspondant aux frais de dossier et de procédure. Les tarifs fixés par l'INAO sont consultables [ici](#).

Tout propriétaire (ou personne habilitée à cet effet par le propriétaire) pourra jusqu'au 30 juin 2021 inclus déposer ou adresser (le cachet de la poste faisant foi) sa candidature à la même adresse.

Besoin d'aide dans la constitution du dossier ?

L'INAO met à disposition des candidats une foire aux questions disponible en ligne.

[Foire aux questions : candidature Classement Saint-Emilion grand cru 2022](#)

Source URL: https://inao.gouv.fr/ouverture-candidature-classement2022_saint-emilion-grand-cru

List of links present in page

1. https://www.inao.gouv.fr/content/download/3714/33012/version/1/file/DEC_DirFraisDossDateD%C3%A9pot_210213revimg.pdf
2. <https://extranet.inao.gouv.fr/fichier/FAQ-Classement-Saint-Emilion.pdf>